

Autres informations

L'agda est l'association regroupant des praticiens, des magistrats et des enseignants actifs dans le domaine du droit des affaires. Chaque année, elle propose à ses membres trois à cinq séminaires, en général d'une après-midi, lors desquels des spécialistes présentent les développements récents en droit des sociétés, des contrats, fiscal, bancaire et financier, de la concurrence, de la propriété intellectuelle, pénal économique ainsi qu'en matière d'entraide internationale judiciaire et administrative.

Membres du comité

François Bellanger (<i>Président</i>)	Avocat, Professeur, Université de Genève
Martin Anderson	Avocat, Baker & McKenzie, Genève
Arthur Bergmann	Expert-réviseur agréé, Ernst & Young SA, Genève
Manuel Bianchi della Porta	Avocat, BCCC Avocats Sàrl, Genève
Alexandre Faltin	Avocat, Conseiller fiscal, Oberson Abels SA, Genève
Bénédict Foëx	Professeur, Université de Genève
Laurent Hirsch	Avocat, Hirsch, Genève
Florence Krauskopf	Juge, Cour de justice, Genève
Jean-Baptiste Leclercq	Chief Legal Officer, Gunvor SA, Genève
Alain Macaluso	Avocat, Professeur, Université de Lausanne
Vladimir Papakonstantinou	Directeur-adjoint, UBS SA, Genève
Marc-André Renold	Avocat, Professeur, Université de Genève
Rita Trigo Trindade	Professeure, Université de Genève

Avocats-stagiaires

La participation aux séminaires de l'agda fait l'objet d'une attestation. Les stagiaires bénéficient d'un tarif préférentiel de CHF 60.- pour chaque séminaire, qui comprend la cotisation annuelle à l'association pendant la durée du stage.

Nous contacter

Agda
Ruth Bise
Faculté de Droit
40, bvd du Pont-d'Arve
CH-1211 Genève 4

Tél. +41 22 379 85 73
www.agda.ch

**LA SOCIÉTÉ SIMPLE:
UN OUTIL EFFICACE
À REDECOUVRIR**



Mercredi 25 janvier 2017
14h00 précises
Séminaire présidé par
Me Laurent Hirsch

Auditoire, Fédération des Entreprises Romandes, Genève
98, rue de Saint-Jean, Genève

www.agda.ch

Affranchir
s.v.p.

agda
Mme Ruth Bise
Faculté de Droit
40, bvd du Pont-d'Arve
CH-1211 Genève 4

LA SOCIETE SIMPLE : UN OUTIL EFFICACE A REDECOUVRIR

Objectifs du séminaire

On nous avait dit naguère de la société simple qu'elle n'était ni une société ni simple. L'institution mérite d'être à nouveau passée en revue, tant elle s'applique à des situations variées. La réglementation de la société simple est souple, même si elle peut apparaître parfois compliquée, et il peut être utile de profiter de cet espace de liberté pour rédiger des clauses répondant aux besoins concrets du cas particulier. La fin de la société simple peut réserver de mauvaises surprises et nous examinerons les problématiques particulières que constituent la dissolution, puis la liquidation de la société simple, du point de vue des rapports internes et des comptes à établir entre associés. Nous aurons l'occasion d'examiner quelques exemples pratiques, dans des configurations variées allant des conventions d'actionnaires et des groupes de sociétés au consortium de construction et à la joint venture internationale, afin de mieux comprendre comment façonner la société simple par des clauses pratiques et comment anticiper les difficultés pour les éviter.

Présidence:

Laurent Hirsch
Avocat, Hirsch, Genève

Conférenciers:

Martin Anderson
Avocat, Baker & McKenzie SA, Genève

Sébastien Bettschart
Docteur en droit, OBERSON ABELS SA, Genève

Claude Bretton-Chevallier
Docteure en droit, NOMEA Avocats, Genève

François Chaix
Docteur en droit, Juge au Tribunal fédéral, Lausanne

Adrien Gabellon
Docteur en droit, Ducrest Heggli Avocats LLC, Genève

Jean-Paul Vulliéty
Professeur, Avocat, Etude LALIVE, Genève

Programme

- 14h00 Ouverture du séminaire**
Laurent Hirsch
- 14h05 La société simple : constitution et dissolution**
François Chaix
- 14h40 Liquidation de la société simple et aspects de procédure**
Claude Bretton-Chevallier
Adrien Gabellon
- 15h30 Pause**
- 15h45 La joint venture : une société pas si simple que ça**
Jean-Paul Vulliéty
- 16h20 L'exemple des groupes de sociétés et des conventions d'actionnaires**
Martin Anderson
Sébastien Bettschart
- 17h00 Fin du séminaire**

Bulletin d'inscription

LA SOCIETE SIMPLE : UN OUTIL EFFICACE A REDECOUVRIR

Mercredi 25 janvier 2017 à 14h00
Auditoire, Fédération des Entreprises Romandes, Genève
98, rue de Saint-Jean, Genève

Nom: Prénom:

Entreprise / institution:

Titre:

Rue:

Code postal: Ville:

Téléphone: Fax:

E-mail:

Date: Signature:

- Je participerai au séminaire
- Je ne participerai pas, mais désire recevoir la documentation
- Je suis avocat-stagiaire à l' Etude et bénéficie du tarif réduit de CHF 60.-
- Je suis assistant/étudiant et bénéficie du tarif réduit de CHF 60.-

Nous vous remercions de retourner ce bulletin d'inscription au secrétariat au plus tard le **16 janvier 2017** et de verser sur le CCP 12-3058-4, la finance de participation de:

CHF 180.- pour les membres **CHF 60.-** pour les avocats-stagiaires
CHF 250.- pour les non-membres **CHF 60.-** pour les assistants/étudiants

Finance d'annulation:

La finance d'inscription est remboursable (sous déduction d'un montant de CHF 50.-) en cas d'annulation reçue avant le 16 janvier 2017.

- Je désire adhérer à l'Association genevoise de droit des affaires (cotisation annuelle CHF 50.-) et souhaite recevoir un exemplaire des statuts:

Titre ou diplôme:

Profession:

Date: Signature:

Inscription en ligne (agda.ch) ou à nous retourner par poste (affranchissement au verso).